

Marche à suivre

Pour toute déclaration de sinistre Annulation, Interruption de séjour, Retard ou Responsabilité Civile.

Merci d'adresser votre avis du sinistre par courrier postal ou par courriel **dans les 5 jours ouvrés de la date à laquelle vous en avez eu connaissance** à l'une des adresse suivante soit :

par mail à : carole@cabinetdebelem.fr (Documents au format PDF)

par voie postale à : Cabinet DE BELEM
1, Allée Des Ecureuils
33185 Le HAILLAN

N'oubliez pas lors de votre envoi d'adresser :

- votre déclaration par laquelle vous annuler votre location en nous précisant le motif de votre annulation accompagné des justificatifs en votre possession
- vos coordonnées téléphoniques et adresse complète
- la copie de votre contrat de location mentionnant les dates de début et de fin de votre séjour
- nous préciser le montant des sommes versées auprès de l'agence au titre de votre réservation.